

SASU SANTOS JOSE
67 RUE DE COURBEVOIE
92000 NANTERRE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 09/01/2024 au 31/12/2024

Sommaire

Exercice du 09/01/2024 au 31/12/2024

<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>1</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	<i>2</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>3</i>
<i>BIC-RS 2033 A - Bilan</i>	<i>4</i>
<i>BIC-RS 2033 B - Compte de résultat</i>	<i>5</i>
<i>2033B - Divers à réintégrer</i>	<i>6</i>
<i>2033B - Divers à déduire</i>	<i>7</i>
<i>BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements</i>	<i>8</i>
<i>2033C - Détail du cadre III, plus & moins values</i>	<i>9</i>
<i>BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits</i>	<i>10</i>
<i>2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer</i>	<i>11</i>
<i>BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée</i>	<i>12</i>
<i>BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1</i>	<i>13</i>



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Tintre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	09012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐												
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐								
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																			
Désignation de la société						Adresse du siège social													
SASU SANTOS JOSE																			
SIRET						98329048700013													
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement													
67 RUE DE COURBEVOIE																			
92000 NANTERRE																			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																			
B ACTIVITÉ																			
Activités exercées				Restauration traditionnelle				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐							
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																			
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit																			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																			
2. Plus-values																			
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quinquies)											
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%															
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies				Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies			
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quinquies A				Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies				Autres dispositifs			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				Sociétés d'investissements immobiliers cotées				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI																			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert																			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :																			
NYM EXPERTISE COMPTABLE 40 rue Colbert 92700 Colombes Tél : 0142427614																			
Tél :																			
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)																			
Identité du déclarant :																			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :																			
Date : Lieu :																			
Qualité et nom du signataire :																			
Signature :																			
N° d'agrément :																			
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :																			

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SASU SANTOS JOSE
31122024

G		RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)	
		(f)	
		(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASUSANTOS JOSE**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

I	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		44 695
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		2 634
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise			SASU SANTOS JOSE			67 RUE DE COURBEVOIE			Néant ☐		
Adresse de l'entreprise			92000 NANTERRE			Durée de l'exercice en nombre de mois *			12		
SIRET			9 8 3 2 9 0 4 8 7 0 0 0 1 3			Durée de l'exercice précédent *					
						Exercice N clos le			31122024		
						Exercice N-1 clos le					
ACTIF			Brut 1			Amortissements-Provisions 2			Net 3		
									Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*		010	160 000	012		160 000				
			014	15 950	016	2 827	13 123				
	Immobilisations corporelles*		028	10 690	030	1 005	9 685				
	Immobilisations financières* (1)		040	2 795	042		2 795				
	Total I (5)		044	189 435	048	3 832	185 603				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 804	052		1 804				
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	286	070		286				
			072	5 470	074		5 470				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	36 842	086		36 842				
	Charges constatées d'avance *		092	1 241	094		1 241				
	Total II		096	45 643	098		45 643				
	Total général (I + II)		110	235 078	112	3 832	231 246				
PASSIF						Exercice N NET		Exercice N-1 NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000						
	Ecart de réévaluation		124								
	Réserve légale		126								
	Réserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132								
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136								
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142		1 000						
Provisions pour risques et charges		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		163 786						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		19 173						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 946)		172		8 718						
	Comptes courants d'associés		173		38 570						
	Autres dettes		175								
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176		230 247							
Total général (I + II + III)						180		231 246			
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	2 795	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	140 785			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	189 435			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU SANTOS JOSE		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	165 727
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	4
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	165 731
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	45 107
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(1 804)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	49 768
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 050	244	2 888
	Rémunérations du personnel *			250	47 482
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	7 889
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	3 832
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	1 945
		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	157 107
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	8 624
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	8 624
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300	
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989	
				991	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
					138
					992
					993
					181
					641
					647
				990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		352	
		Déficit col. 2		356	
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		370	
		Déficit col. 2			372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2024

Libellé

Montant

Totalisation

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASUSANTOS JOSE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402	160 000	404		406	160 000											
		Autres	410		412	15 950	414		416	15 950											
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	10 000	444		446	10 000											
		Installations générales agencements divers	450		452	690	454		456	690											
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476												
		Immobilisations financières	480		482	2 795	484		486	2 795											
		TOTAL	490		492	189 435	494		496	189 435											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial	495		497		498		499												
		Autres immobilisations incorporelles	500		502	2 827	504		506	2 827											
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	886	534		536	886											
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	119	544		546	119											
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566												
		TOTAL	570		572	3 832	574		576	3 832											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2024

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU SANTOS JOSE**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 19 991
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 11 524
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer
au 31/12/2024**

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise : SASUSANTOS JOSE				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 09012024		et clos le : 31122024		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel *	376	2			
dont apprentis	657				
dont handicapés	651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	2			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	165 727			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119				
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105				
TOTAL 1	106	165 727			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	4			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143				
Subventions d'exploitation reçues	113				
Variation positive des stocks	111	1 804			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153				
TOTAL 2	144	1 807			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats	121	53 788			
Variation négative des stocks	145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	26 013			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1 945			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150				
TOTAL 3	152	81 747			
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3			137	85 788
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)				117	85 788
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.					
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	165 727			
Effectifs au sens de la CVAE	023	2			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026				
Période de référence	024	09/01/2024	160	31/12/2024	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186				

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1

1

⁽¹⁾ Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 98329048700013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU SANTOS JOSE

ADRESSE (voie) 67 RUE DE COURBEVOIE

CODE POSTAL 92000 VILLE NANTERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	1 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARLU Dénomination CAURALIA

N° SIREN (si société établie en France) 827809815 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1 000

Adresse : N° 13 Voie RUE FELIX FAURE

Code postal 92700 Commune COLOMBES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.